

# SUPERFETAROPHOBIE Phobie de l'inutile

*Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,  
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11*

du latin *superfetare*

et de **Superfétatoire** : inutile, en trop.

Le mot **superfétatoire** est un adjectif qui qualifie quelque chose qui s'ajoute inutilement à une autre chose déjà pleinement suffisante. En clair, cela signifie **superflu**, **redondant** ou de trop.

## Sens et usage

- **Définition générale** : Désigne un élément qui n'apporte aucune valeur ajoutée et dont on pourrait parfaitement se passer car le nécessaire a déjà été fait ou dit.
- **Exemple courant** : « *Ajouter une clause de sécurité à ce contrat alors qu'elle y figure déjà est superfétatoire.* »
- **Origine** : Ce terme provient du vocabulaire médical ancien (la *superfétation*), qui désignait la conception d'un second fœtus alors qu'une grossesse était déjà en cours.

## Principaux synonymes

- Superflu
- Inutile
- Redondant
- Excessif
- Pléonastique (lorsqu'il s'agit de paroles ou d'écrits)

## Différence avec "inutile"

L'inutilité classique signifie simplement que l'objet ou l'action ne sert à rien. Le caractère **superfétatoire** implique obligatoirement une notion de **double emploi** ou d'accumulation excessive : c'est inutile précisément parce que c'est en plus de quelque chose qui existe déjà.

**Superfétatoire** (adjectif, du latin *superfetare*, « concevoir de nouveau alors qu'une première gestation est en cours » — de *super*, « en plus », et *fetare*, « engendrer ») : qui s'ajoute inutilement à ce qui existe déjà et suffit, qui constitue un surplus superflu, redondant, voire encombrant. Le terme relève d'un registre savant, presque précieux, largement réservé à l'écrit soutenu ou à la polémique intellectuelle.

## Trois traits en précisent la portée :

1. **Origine physiologique et son effacement** — la *superfétation* désigne originellement, en médecine et en zoologie, une seconde fécondation survenant chez une femelle déjà gravide (phénomène attesté chez certaines espèces, exceptionnel chez l'humain). Le sens figuré, aujourd'hui quasi exclusif dans l'usage courant du mot, a entièrement recouvert le sens propre — rares sont les locuteurs qui perçoivent encore la métaphore génésique sous-jacente.
2. **Redondance plutôt que nocivité** — contrairement à *nuisible* ou *parasitaire*, qui impliquent un dommage actif, *superfétatoire* connote surtout l'inutilité, le doublon,

l'excès non fonctionnel : l'élément superfétatoire n'endommage pas nécessairement l'ensemble, il l'alourdit, le surcharge sans valeur ajoutée. Proche en cela de *pléonastique* ou de *surérogatoire*, mais appliqué plus largement à des objets, arguments ou dispositifs, non aux seuls actes.

3. **Fonction rhétorique de disqualification savante** — l'emploi du mot lui-même performe souvent ce qu'il décrit : le recours à un terme rare et livresque pour signaler qu'un élément est superflu constitue un geste de distinction stylistique, un marqueur de compétence lexicale mobilisé dans la critique littéraire, philosophique ou juridique pour disqualifier une clause, un argument ou un développement jugé redondant.